

SAM IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 575.000 euros
Siège social : Les Fontaines de la Duranne
185, Avenue d'Archimède
13857 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3.
RCS AIX-EN-PROVENCE
SIREN N° 514 953 850

PROCES-VERBAL DE LA DECISION **DU PRESIDENT** **DU 23 JUILLET 2012**

Le soussigné Alain ROSTAN, demeurant Les Fontaines de la Duranne, 185, Avenue d'Archimède – 13857 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3, agissant tant en qualité de Président de la société SAM IMMOBILIER, société par actions simplifiée au capital de 575.000 Euros, dont le siège est Les Fontaines de la Duranne – 185, Avenue Archimède à 13857 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 3.

Après avoir rappelé que selon l'article 4 des statuts, le siège social peut être transféré en tout endroit par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. Toutefois, la décision du Président devra être ratifiée par la plus prochaine décision collective des associés.

Décide :

- ~~de transférer le siège social de Les Fontaines de la Duranne – 185, Avenue Archimède – 13857 Aix-en-Provence Cedex 3 à BOUC BEL AIR (13320) Le Domaine de la Gratiane - 1, rue Frédéric Chopin, à compter du 23 juillet 2012 et ce sous réserve de la ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ;~~
- Et de modifier sous la même réserve l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL :

Le siège social de la société est établi à : Le Domaine de la Gratiane - 1, rue Frédéric Chopin – 13320 BOUC BEL AIR.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

**

** **

De tout ce que dessus, le Président a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

